

Ministry of Natural Resources  
TIPS Line toll free  
1-877-TIPS-MNR (847-7667)

Sudbury Rainbow  
Crime Stoppers  
705-675-TIPS (8477)



# ICE FISHING

 *Keep It Clean*

Have fun this winter, but please remember to ...

- Respect families and shoreline residents
- Keep noise levels down
- Use public access points
- Practice proper catch-and-release method
- Take only the fish you need for yourself
- Use public portable toilets or bring a pail or chemical toilet
- Be familiar with the Ontario Fishing Regulations
- Bring garbage bags



You could be subject to fines if you:

- Leave garbage, including fish waste, on public lands or in waters
- Release live bait or the contents of a live bait bucket, including water, into any waters or within 30 metres of any waters
- Leave your ice hut on the lake after March 31 in Greater Sudbury or after ice breakup



**Ice Huts:**

- Mount your ice hut on blocks or runners to keep it off the ice for ease of removal
- Ice huts must be registered with the local Ministry of Natural Resources Office
- Clearly display your registration number on the outside of your hut



Ministère des Richesses naturelles  
Ligne TIPS sans frais  
1 877 TIPS-MNR (847-7667)

Échec au crime  
Sudbury Rainbow  
705 675-TIPS (8477)



# PÊCHE SUR LA GLACE

## Soyez vigilant



Amusez-vous cet hiver, mais...

- Faites preuve de respect envers les familles et les riverains.
- Minimisez le niveau du bruit.
- Utilisez les points d'accès publics.
- Suivez les consignes à l'égard de la pêche avec remise à l'eau.
- Gardez seulement la quantité de poissons qu'il vous faut.
- Utilisez une toilette portative publique ou apportez un seau ou une toilette chimique.
- Connaissez les Règlements de pêche en Ontario.
- Apportez des sacs à déchets.



**Vous pouvez être passibles d'amendes si vous :**

- laissez des déchets, y compris les déchets de poisson, sur les terres ou dans les eaux publiques;
- relâchez d'appâts vivants ou jetez le contenu d'un seau d'appâts vivants, y compris l'eau, dans les eaux ou à moins de 30 mètres de la rive;
- laissez votre cabane de pêche sur le lac après le 31 mars dans le Grand Sudbury ou après le bris des glaces.



**Cabane de pêche :**

- Montez votre cabane de pêche sur des blocs ou des skis de façon à ce qu'elle ne soit pas placée directement sur la glace et pour faciliter son enlèvement.
- Les cabanes de pêche sur la glace doivent être enregistrées auprès du bureau du ministère des Richesses naturelles.
- Le numéro d'enregistrement doit être bien visible sur l'extérieur de votre cabane.

